

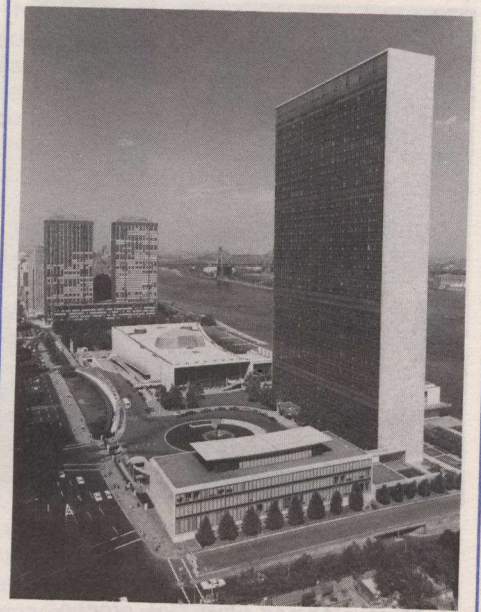
Désarmement : L'approche occidentale

Le Canada a présenté, en compagnie d'autres membres du Groupe occidental, le document de travail suivant, qui porte sur le point 4 de l'ordre du jour de la Commission du désarmement, intitulé « Approche générale des négociations sur le désarmement (armes nucléaires et classiques). »

- « 1. L'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, proclamé depuis des années, apparaît encore éloigné face à la situation internationale et à l'accumulation actuelle des armements.
2. Afin de définir une approche cohérente et réaliste du problème du désarmement, il est nécessaire de se demander en premier lieu quels ont été les facteurs déterminants de cette évolution.
3. La plupart des États ont toujours considéré leurs propres moyens militaires de défense, ou ceux des alliances dont ils font partie, comme un facteur essentiel de leur sécurité et de leur indépendance.
4. Le processus de l'accumulation des armements, déclenché par une conception propre des exigences de défense, est suscité par la méfiance réciproque qu'il contribue par ailleurs à aggraver. Les coauteurs de ce document se rendent compte des risques provenant de la course aux armements dans plusieurs secteurs. Dans ces conditions, le désarmement général et complet ne peut être envisagé en l'absence de mesures efficaces aptes à éliminer la menace ou l'usage de la force. Or, des dispositions fondamentales ont été établies par les fondateurs des Nations Unies, qui ont préconisé le règlement pacifique des différends, l'égalité souveraine et la coopération, ainsi qu'un système de sécurité collective.
5. C'est pourquoi, afin d'arriver au désarmement général et complet, il est indispensable de mettre en valeur le rôle des Nations Unies, en particulier le rôle qui découle de ces dispositions.
6. Les violations innombrables de ces principes et la constatation en conséquence de l'absence de moyens efficaces de prévention ou de sanction ont engendré un accroissement de la méfiance, qui est une des causes princi-

pales de l'accumulation des armements. La restauration d'un climat de confiance devrait être recherchée dans des engagements concrets qui renforceraient les principes déjà solennellement souscrits afin d'éliminer tout écart entre les intentions apparentes et la réalité.

7. Une solution du problème du désarmement doit donc obligatoirement passer par la recherche de tous les moyens possibles pour faire en sorte que les engagements solennels déjà assumés soient respectés et que leur respect ne soit pas perçu comme précaire.
8. Les coauteurs de ce document sont convaincus que l'objectif du désarmement peut seulement être atteint dans un contexte international de stabilité et d'équilibre renforcé, ainsi que par la mise en œuvre de mesures équilibrées et vérifiables de réduction dans tous les secteurs d'armement.
9. Ils sont également convaincus que tous les États ont un intérêt vital dans le désarmement et que chaque État a donc sa part de responsabilité aux fins de la réduction des armements.
10. Dans l'opinion desdits pays, les négociations constituent le seul moyen réaliste pour réaliser des progrès en matière de désarmement. Il apparaît donc urgent d'intensifier et amplifier les négociations bilatérales, régionales ou multilatérales visant à la diminution équilibrée et vérifiable du niveau d'armements.
11. Ces pays ne peuvent que souligner leur satisfaction en ce qui concerne la reprise à Genève des négociations bilatérales entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique sur les armements nucléaires et spatiaux.
12. Leur importance vitale ne devrait pas cependant détourner l'attention de tous les efforts qui doivent être effectués dans d'autres enceintes et de la nécessité de réductions équilibrées et vérifiables de tous les types d'armements.
13. Dans ce contexte, les coauteurs de ce document considèrent que les Nations Unies ainsi que la Conférence du désarmement de Genève ont une tâche fondamentale pour contribuer d'une façon déterminante à la réalisation



Vue d'ensemble du siège social des Nations Unies à New York.

ONU

de l'objectif du désarmement sous un contrôle international efficace.

14. La prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects étant un sujet de préoccupation universel, tous les États sont instamment priés de contribuer à la réalisation de l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs. Les États devraient appliquer pleinement toutes les dispositions des traités internationaux pertinents auxquels ils sont parties.
15. Dans les conditions internationales actuelles, il semble qu'une approche générale aux négociations du désarmement ne puisse qu'envisager des mesures graduelles ou sectorielles, qui doivent pourtant contribuer aux objectifs de la réduction équilibrée et véritable du niveau général des armements, à la stabilité et à l'amélioration du climat international.
16. Dans ce but, il faudrait avant tout éviter que l'application d'éventuels accords puisse donner lieu à des doutes sur leur efficacité et respect, qui auraient l'effet d'augmenter la méfiance et de rendre plus ardue la recherche de progrès ultérieurs.
17. C'est pour cette raison fondamentale que les coauteurs de ce document estiment que tout accord de désarmement doit comprendre un système de vérification efficace. Une approche générale des négociations de désarmement